

CEREMONIE DU SOUVENIR

Journée de la déportation du 30 avril 2000

Comme chaque année nous témoignerons de notre mémoire à l'égard des homosexuels déportés, le 30 avril au matin.

Dans cette perspective, il est utile de faire l'état de la question.

1- Les contacts pris avec les associations de déportés et résistants.

Pour mieux préparer notre participation à la prochaine Journée du Souvenir et pour mieux nous faire connaître des Associations concernées, nous en avons rencontré 2 (UDAC et Déportés d'Auschwitz) le 20 novembre 1999. Nous leur avons témoigné de la sympathie et expliqué les raisons de notre mobilisation, depuis plusieurs années, pour cette manifestation. Nous leur avons dit notre espoir d'être mieux associés à la cérémonie officielle, en particulier nous avons formulé 5 souhaits :

* Que la police ne cherche plus à contrôler notre accès dans les barrières réservées au public (en particulier si nous arborons, avant d'y accéder, un triangle rose) ;

* De pouvoir déposer une gerbe pendant la cérémonie, comme le font les enfants des écoles ;

* Que la déportation des homosexuels soit citée dans un ou des discours officiels (nous avons signalé que nous avons apprécié que Igor Vassilieff, aumônier, cite la déportation homosexuelle lors de l'absoute, en 1999);

* Que les fleurs que nous déposons individuellement, après la cérémonie officielle, ne soient pas systématiquement enlevées par les services de nettoyage, alors que les gerbes sont préservées ;

* Qu'enfin l'un de nos représentants puisse figurer parmi les personnalités officielles.

Ils nous ont suggéré de formuler par écrit nos remarques auprès des 3 fédérations importantes (FNDIR, ADIRP, URDIF) ce que nous avons fait.

Les réponses ne sont pas à la hauteur de nos attentes.

* L'ADIRP rappelle qu'il s'est dégagé depuis de nombreuses années un consensus pour le dépôt d'une seule gerbe et qu'elle souhaite d'autant moins disperser les forces que ses rangs s'amenuisent inexorablement (réponse du 14 décembre 1999) ;

* La FNDIR estime qu'il ne lui appartient pas de prendre position, son président départemental informe néanmoins de nos remarques l' élu en charge des anciens combattants, le directeur du protocole de la Ville et son président national (réponse du 15 février 2000).

2- La déportation concerne aussi les homosexuels.

* Un film vient de sortir "Paragraphe 175" réalisé par des américains, ils donnent la parole aux 6 déportés survivants. L'un d'entre eux Pierre Seel est français (cf. Têtu, mars 2000).

* Nous avons invité Pierre Seel à Marseille du 9 au 14 avril 1997, il a été très bien reçu par toute la communauté lesbienne et homosexuelle de Marseille (conférence au Goethe Institut, rencontre avec des hommes politiques, avec la presse et avec d'autres déportés). Il en garde un souvenir ému.

* Son histoire racontée avec l'aide de Jean le Bitoux "Moi Pierre Seel, déporté homosexuel" est paru en 1994 chez Calmann-Lévy.

* Combien y a-t-il eu de déportés homosexuels ? Un canadien de l'Université de Laval (Lloyd Eden Keas) a tenté en 1996 de regrouper des informations chiffrées. Il cite des estimations allant de 10 000 (estimation fréquente, fondée sur une compilation des condamnations officielles liées à l'application par les nazis du paragraphe 175, resté en vigueur de 1871 à 1994) à 50 000 (Heinz Heger, Richard Plant) ou à 500 000 (Franck Rector). Les estimations des historiens français varient de 30 000 à 300 000 pour ce qui concerne l'ensemble des pays occupés par les nazis, les déportés français sont apparemment peu nombreux. Mais peu de chiffres sont fiables. La répression a été terrible, mais difficilement quantifiable. On peut sans doute avoir une idée de leur vie dans les camps en faisant une analogie avec les sévices que subissent les homosexuels repérés comme tels en prison aujourd'hui, l'extermination en moins.

* Parmi ceux qui travaillent sur ces questions, citons l'association des Flamands Roses à Lille (qui a réalisé tout un dossier), Jean le Bitoux avec l'association du Mémorial, à Paris (association est présente tous les ans lors de la cérémonie du Souvenir), l'association Ex Aequo à Reims (qui a obtenu en 1999 l'annulation d'un arrêté du maire qui voulait empêcher l'accès des homosexuels au square où se tenait la cérémonie) et la coordination lesbienne féministe de Caen (qui recherche des témoignages de déportées, tel: 02.31.38.25.89). Il faut aussi noter que Pierre Seel, seul déporté homosexuel reconnu comme "déporté politique" est toujours extrêmement actif, son souhait le plus vif, obtenir un mémorial de la déportation, en France.

3- Une journée du Souvenir pour les homosexuels.

Lors de l'Université d'Eté Homosexuelle de juillet 1999, un groupe de travail a proposé que la veille de la journée annuelle de la déportation (dernier dimanche d'avril) soit marquée par une visibilité des répressions vécues par les homosexuels à travers l'Histoire.

Nous avons sollicité un certain nombre d'historiens pour marquer cette date à Marseille, par un débat le 29 avril prochain.

La mobilisation de nos amies du CEL pour leur 10^e anniversaire à ce moment de l'année rend difficile l'organisation de ce débat, mais il est encore possible de trouver un créneau horaire qui leur convienne.

En tout état de cause, il nous paraît utile de prévoir une conférence de presse pour expliquer les raisons de notre participation depuis de nombreuses années à la Journée du Souvenir.

Mémoire des Sexualités-Marseille
Christian de Leusse
avril 2000

Association Mémoire des Sexualités
52 rue d'Aix, 13001 Marseille
tel/fax:04.91.91.46.86
Christian de Leusse
Président

Marseille, le 6 avril 2000

Monsieur Tardivel, FNDIR, 8 rue Sainte, 13001 Marseille
Monsieur Guedon, ADIRP, 4 rue de la République, 13001 Marseille
Monsieur Dreyfus, URDIF, 77 rue Grignan, 13007 Marseille
Monsieur Igor Vassilieff, aumonier, 1A Impasse du Presbytère, 13007 Marseille

Monsieur le Président,

Nous serons à nouveau présents, dans le public, dans la dignité à l'occasion de la Journée du Souvenir du 30 avril prochain.

Nous tenons à vous remercier pour les signes d'attention que vous avez pu porter à notre mémoire.

Les homosexuels, hommes et femmes, déportés, ont été nombreux, même si les évaluations divergent. Les estimations des historiens français varient de 30 000 à 300 000 pour ce qui concerne l'ensemble des pays occupés par les nazis, les déportés français sont apparemment peu nombreux. Mais si les chiffres varient, la répression a été terrible à notre égard.

En France, seul Pierre Seel (déporté à l'âge de 18 ans pour homosexualité) s'est fait connaître (vous le savez il est difficile encore aujourd'hui d'avouer son homosexualité), il a été reconnu voici quelques années comme déporté politique. Lorsqu'il est venu à Marseille, en 1997, il a été reçu dignement à l'Hôtel de Ville et à l'Hôtel du Département.

Les homosexuels sont davantage reconnus dans notre société aujourd'hui, mais nous demandons aussi à être mieux reconnus à travers notre mémoire. Notre mémoire est aussi celle de tous les déportés.

Nous avons eu l'occasion d'expliquer à des représentants de l'UDAC à la Maison du Combattant, en novembre dernier, notre tristesse pour la faible place qui nous était donnée lors de ces cérémonies.

En particulier, notre présence est à peine tolérée par la police, nous n'avons le droit de déposer des fleurs qu'après la cérémonie, et ces fleurs sont systématiquement enlevées peu après, pour ne laisser place qu'aux gerbes officielles et aux bouquets de fleurs déposés par les enfants des écoles.

Nous avons cependant apprécié que pour la première fois, en 1999, la déportation des homosexuels ait été mentionnée, lors de l'absoute.

Nous souhaiterions, vous le savez, que l'un de nos représentants puisse figurer, dans la plus grande dignité, parmi les personnalités officielles à l'occasion de cette cérémonie, marquant ainsi plus fortement la solidarité que nous avons les uns à l'égard des autres.

Veillez croire, monsieur le président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Christian de Leusse

POUR NE PAS OUBLIER

"C'est peut-être en cela être homosexuel encore aujourd'hui,
savoir qu'on est lié à un génocide pour lequel nulle réparation n'est prévue"

Guy Hocquenghem

Vous êtes cordialement invités

à vous rassembler pour la Mémoire des Homosexuels déportés

Dimanche 30 avril 2000

Journée du Souvenir

au

Monument de la Déportation

à Marseille

(derrière l'Hotel de Ville)

à 9 h 45

Tenue correcte et triangle rose

Vous pourrez déposer

des fleurs sur le Monument

après la cérémonie.

Votre présence lors de la cérémonie sera une pierre à l'édifice.

L'Europe des libetés ne peut se construire sans reconnaître

tous les crimes d'un passé qu'elle voudrait à jamais aboli.

Association Mémoire des Sexualités.

Association Mémoire des Sexualités
52 rue d'Aix, 13001 Marseille
tel/fax:04.91.91.46.86
Christian de Leusse
Président
mail: Chdeleusse@aol.com

Marseille, le 13 avril 2000

Monsieur Michel Fabre, Directeur de l'ONAC,
47 Cours Pierre Puget 13007
Monsieur le Secrétaire Général de la Prefecture des BdR
Hotel de la Prefecture, Place Felix Barret, 13006

Objet: Cérémonie du Souvenir du 30 avril 2000

Monsieur,

Comme les années précédentes, les homosexuel(le)s seront présents à la Cérémonie du Souvenir du dernier dimanche d'avril.

Ils souhaitent être présents dans la dignité et le souvenir de leurs propres déportés.

Cette année, nous avons pris tous les contacts nécessaires avec les associations de déportés, internés résistants: rencontre à la Maison du Combattant en novembre 1999, courriers aux 3 associations les plus importantes (FNDIR, ADIRP, URDIF) en décembre 1999 et en avril 2000. Nous leur avons demandé de bien vouloir évoquer nos souhaits d'être davantage associés à cette cérémonie, à l'occasion des rencontres préparatoires en préfecture.

En particulier nous avons formulé 5 souhaits:

- 1- Que la police ne cherche plus à contrôler notre accès dans les barrières réservées au public (en particulier si nous arborons, avant d'y accéder, un triangle rose);
- 2- De pouvoir déposer une gerbe pendant la cérémonie, comme le font les enfants des écoles;
- 3- Que la déportation des homosexuels soit citée dans un ou des discours officiels (nous avons signalé que nous avons apprécié que Igor Vassilieff, aumonier, cite la déportation homosexuelle lors de l'absoute, en 1999);
- 4- Que les fleurs que nous déposons individuellement, après la cérémonie officielle, ne soient pas systématiquement enlevées par les services de nettoyage, alors que les gerbes sont préservées;
- 5- Qu'enfin l'un de nos représentants puisse figurer parmi les personnalités officielles.

Ces associations ont été attentives à nos remarques.

Nous ne vous avons pas contacté directement car nous désirions d'abord nous adresser à elles.

Nous le faisons aujourd'hui, car nous désirons être le plus transparents possibles à l'égard des autorités publiques.

Vous trouverez ci-joint quelques éléments d'informations susceptibles de vous expliquer les raisons de notre présence.

Veillez croire, monsieur, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Christian de Leusse

Association Mémoire des Sexualités
52 rue d'Aix, 13001 Marseille
tel/fax:04.91.91.46.86
Christian de Leusse
Président
mail: Chdeleusse@aol.com

Marseille, le 13 avril 2000

Objet: COMMUNIQUE DE PRESSE
Cérémonie du Souvenir du 30 avril 2000

Comme les années précédentes, les homosexuel(le)s seront présents à la Cérémonie du Souvenir du dernier dimanche d'avril.

Ils souhaitent être présents dans la dignité et le souvenir de leurs propres déportés.

Cette année, nous avons pris tous les contacts nécessaires avec les associations de déportés, internés résistants: rencontre à la Maison du Combattant en novembre 1999, courriers aux 3 associations les plus importantes (FNDIR, ADIRP, URDIF) en décembre 1999 et en avril 2000. Nous leur avons demandé de bien vouloir évoquer nos souhaits d'être davantage associés à cette cérémonie, à l'occasion des rencontres préparatoires en préfecture.

En particulier nous avons formulé 5 souhaits:

- 1- Que la police ne cherche plus à contrôler notre accès dans les barrières réservées au public (en particulier si nous arborons, avant d'y accéder, un triangle rose);
- 2- De pouvoir déposer une gerbe pendant la cérémonie, comme le font les enfants des écoles;
- 3- Que la déportation des homosexuels soit citée dans un ou des discours officiels (nous avons signalé que nous avons apprécié que Igor Vassilieff, aumônier, cite la déportation homosexuelle lors de l'absoute, en 1999);
- 4- Que les fleurs que nous déposons individuellement, après la cérémonie officielle, ne soient pas systématiquement enlevées par les services de nettoyage, alors que les gerbes sont préservées;
- 5- Qu'enfin l'un de nos représentants puisse figurer parmi les personnalités officielles.

Ces associations ont été attentives à nos remarques.

Vous trouverez ci-joint quelques éléments d'informations susceptibles de vous expliquer les raisons de notre présence.

Merci de faire écho à notre mobilisation

Christian de Leusse
52 rue d'Aix, 13001 Marseille
tel/fax:04.91.91.46.86
mail: Chdeleusse@aol.com

Marseille, le 4 mai 2000

A l'attention de Jean le Bitoux

Cher Jean,

Première question, as-tu un mail (à AIDES ou perso) ce serait plus simple pour moi.

1- J'ai vu Pierre Seel à Toulouse, il y a 15 jours, il a été content du texte que j'ai fait, de la pétition sur l'Autriche et de l'information sur notre présence à la cérémonie de la déportation à Marseille? C'est bon, il est prêt à venir à Marseille pour l'UEEH. De son côté, Jacques est très bien disposé pour qu'il vienne à l'UEEH. Je m'en occupe donc.

2- Comment s'est passé la cérémonie pour vous à Paris ? Pour nous ça s'est pas trop mal passé, même si on est toujours sur la touche. Comme l'an dernier, l'aumônier a parlé, aussi, de la déportation des homos, et puis surtout maintenant tout le monde sait qu'on est là et nous écoute avec respect: les 3 asso de déportés-internés-résistants, les personnalités politiques, la préfecture et l'ONAC, la presse aussi qui a annoncé notre présence et en a rendu compte. On fait une avancée continue vers... la banalisation.

3- Enfin, fort du succès de la pétition sur l'Autriche (quoique la parution dans la presse soit toujours hypothétique, tu peux peut-être m'aider à avancer là-dessus, n'hésites pas à me donner des contacts de presse), je voudrais te proposer qu'on fasse une pétition nationale sur notre revendication concernant un monument pour la déportation des homosexuels. En première approximation, je te propose le texte suivant, à toi de corriger:

" Pétition des lesbiennes et homosexuelles de France pour un monument à la déportation.

Les lesbiennes et les homosexuels ont été déportés massivement par les nazis et leurs alliés en Europe de 1933 à 1943. De 30 000 à 300 000 homosexuel/les (aucun historien ne s'est penché sérieusement sur leur estimation) ont été envoyés en camps de concentration au titre du paragraphe 175 du code pénal allemand et des politiques de purification qui se sont multipliées en Europe sous l'influence des nazis, un grand nombre d'entre elles/eux en sont morts. Très rares sont les pays qui ont affirmé haut et fort leur regret d'avoir mis en place ces mesures de répression. Les lesbiennes et les homosexuels demandent que les autorités françaises reconnaissent leur faute.

Elles/ils demandent en particulier:

- * qu'un monument à la déportation des homosexuels soit élevé en France,
- * qu'une commission d'historien soit mise en place pour évaluer clairement combien d'homosexuels et de lesbiennes ont été déportés et quelles ont été les compromissions avec l'occupant qui ont conduit à l'arrestation d'homosexuels français,

* qu'un travail comparable soit proposé au niveau européen, par les représentants de la France dans les instances européennes,

* que des représentants des homosexuels puissent être officiellement présents, chaque année, au cours des cérémonies de la journée du Souvenir du dernier dimanche d'avril.

Les signatures sont à adresser à: (je veux bien mettre mon e-mail mais il peut y en avoir d'autres)"

Ce sont de premières idées. Complète-le sans hésitation et fais-m'en retour.
Je t'embrasse.

Christian

Pétition des lesbiennes et homosexuelles de France pour un monument à la déportation

Les lesbiennes et les homosexuels ont été déportés massivement par les nazis et leurs alliés en Europe de 1933 à 1943. Des dizaines de milliers d'homosexuel/les (aucun historien ne s'est penché sérieusement sur leur estimation) ont été raflés, torturés, expulsés ou envoyés en camps de concentration au titre du paragraphe 175 du code pénal allemand. Des politiques de purification qui se sont multipliées en Europe sous l'influence des nazis, un grand nombre d'entre elles/eux en sont morts. Très rares sont les pays qui ont affirmé haut et fort leur regret d'avoir mis en place ces mesures de répression.

Les lesbiennes et les homosexuels demandent que les autorités françaises reconnaissent leurs fautes dans ce domaine aussi. Elles/ils demandent en particulier:

* qu'un monument national de la déportation des homosexuels soit élevé en France, de préférence en Alsace lieu des déportations françaises,

* qu'une commission officielle d'historiens soit mise en place pour évaluer clairement combien d'homosexuels et de lesbiennes ont été arrêtés, expulsés ou déportés et quelles ont été les compromissions avec l'occupant qui ont conduit à l'arrestation d'homosexuels français,

* que la réalisation d'un Livre Blanc (sur les prisons, discriminations, manipulations politiques et les déportations, témoignant de la condition des homosexuels au XIX^e siècle) soit demandé au niveau européen, par les représentants de la France au travers des instances européennes,

* que des représentants des homosexuels puissent être officiellement présents, chaque année, au cours des cérémonies de la journée Nationale du Souvenir du dernier dimanche d'avril.

Premiers signataires: Jean le Bitoux, Chistian de Leusse....

Premières associations signataires: le Mémorial de la Déportation Homosexuelle, Mémoire des Sexualités-Marseille...

Les signatures sont à adresser à: chdeleusse@aol.com

Christian de Leusse
52 rue d'Aix, 13001 Marseille
tel/fax:04.91.91.46.86
mail: Chdeleusse@aol.com

Marseille, le 6 septembre 2000

A l'attention de Jean le Bitoux

Objet: projet de pétition

Cher Jean,

Première question (à nouveau), as-tu un mail (à AIDES ou perso) ce serait plus simple pour moi.

Domage que tu ne sois pas venu à l'UEEH, Pierre Seel a été très écouté. Mais j'ai bien compris tes raisons et j'ai beaucoup apprécié que tu me dises que tu t'es engagé fortement dans un travail sur les déportations. Nous le liron, Rémy et moi, avec intérêt.

Tenant compte de tes remarques, j'ai modifié le contenu de mon projet de pétition. Il n'attend que ton feu vert et ta signature (après corrections ultimes), pour être proposé à Pierre Seel, puis envoyé par mail à la recherche d'un maximum de signatures. (Je commence à savoir faire: 300 signatures sur l'Autriche, 720 signatures contre Muselier).

J'attends donc ta réponse, un peu plus vite que la dernière fois SVP.

A propos, as-tu passé de bonnes vacances ? Pour ma part j'étais au Portugal, c'était un vrai plaisir de re-découvrir ce pays. Ah les vacances ...

Je t'embrasse très fort. A un de ces jours.

Christian

Tenant compte de tes remarques, j'ai modifié le contenu de mon projet